

## Politique environnementale

Parce que nous ne possédons pas de planète de rechange et que nous nous devons de léguer la Terre en bon état aux générations futures, informer sur le développement durable est un devoir pour préserver l'avenir de l'humanité. Notre constitution nationale a d'ailleurs été modifiée pour intégrer le développement durable dans ses grands principes.

C'est notre réflexion mais aussi notre volonté d'être une entreprise à responsabilité environnementale.

Cet engagement se retrouve dans bon nombre de nos actions :

- La construction de nos parcours dans les arbres est effectuée sans planter ni clou ni vis pour préserver la montée de la sève et ainsi protéger les arbres,
- Nous avons doté nos parcs d'outils pédagogiques permettant au plus grand nombre, d'être sensibilisés à la protection de leur environnement,
- Lors de nos séjours au ski... nous sensibilisons nos clients de leur impact sur l'environnement,

Aujourd'hui, nous nous lançons dans une démarche de certification par étapes avec pour objectif d'atteindre la certification ISO 14 001.

Un système de management environnemental va être mis en place afin d'assurer la maîtrise de nos impacts environnementaux.

Pour ce faire, Emilie PAYET et moi, nous occuperons de gérer l'ensemble du système de management environnemental, de s'assurer de sa mise en œuvre ainsi que de sa pérennité.

Les principes qui guident nos actions en matière d'environnement sont les suivants :

- L'amélioration de notre savoir-faire : par la formation et la communication interne. L'analyse et la connaissance de chaque activité doit permettre de générer une stratégie proactive de prévention de la pollution et de réduction de nos impacts environnementaux pour lesquels chacun est impliqué.
- L'amélioration de notre savoir-être : par la sensibilisation, le personnel doit acquérir des réflexes « environnement » et doit pouvoir les transmettre aux clients.
- L'amélioration de notre devoir-faire : par une surveillance continue de la réglementation et de la normalisation. Le responsable environnement doit assurer grâce à une veille réglementaire, une anticipation de la prise en compte des nouveaux textes et le maintien de la conformité en vigueur.
- L'amélioration de notre faire-savoir : la responsable communication doit assurer l'information du public sur nos actions en matière d'environnement et piloter les relations avec l'ensemble des parties intéressés. Les responsables des parcs doivent assurer l'information des clients et les sensibiliser sur l'environnement.

Cet engagement personnel doit devenir pour chacun d'entre nous une seconde nature tournée vers la protection de l'environnement.

N'attendons pas le changement, soyons ce changement.

*Date : le 25 mai 2009*

Le Président du groupe,  
Luc PEYRE